



2026

# La Gazette clairvallienne

**Point financier**

**Les évènements**

**Voirie communale**

**Divers**

**Cadre de vie**

**État civil 2025**

**Informations**

**Agenda**

# L'annuaire de Clairvaux-les-Lacs

## Cabinet médical des Lacs

03 84 25 82 60

## Infirmières à domicile

Mmes Santos et  
Jacquemard

03 84 25 22 10

Mmes Vermeerbergen,  
Saive et Debout  
03 84 25 82 44

## Cabinet dentaire

Drs Chappaz et Guinet  
03 84 25 80 43

## Pharmacie des Lacs

03 84 25 81 93

## Cabinet kinésithérapeutes

Espace Kinéform  
Mrs Pelleteret, Catherin,  
Amizet  
03 84 25 83 62

## Diététicienne nutritionniste

Mme Gorce

03 84 25 84 69

## Orthophoniste

Mme Frochot  
06 78 04 58 47

## Sage-femme

Mme Mathieu  
06 73 77 22 38

## Vétérinaires

Cabinet des 2 lacs  
03 63 67 68 21

Cabinet buffet  
03 84 25 85 10

## Ostéopathe

Mme Dubief  
07 69 30 70 90

## URGENCES

Gendarmerie 17

Sapeurs-pompiers 18 ou 112

Urgences médicales 15

## TAXIS LANAUD

06 81 30 08 52

ADMR : 03 84 25 25 39

SSIAD : 03 84 25 25 02

## Communauté de Communes

03 84 25 41 13

Orgelet 39270

[www.terredemeraude.fr](http://www.terredemeraude.fr)

## Démarches administratives

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## MAIRIE DE CLAIRVAUX-LES-LACS

9 rue du Parterre, 39130 CLAIRVAUX-LES-LACS

Tél : 03.84.25.82.42

Email : [mairie@cll39.fr](mailto:mairie@cll39.fr)

Site : [www.clairvaux-les-lacs.com](http://www.clairvaux-les-lacs.com)

Ouvert toute l'année :

- du lundi au mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le jeudi de 8h00 à 12h00
- le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00



Directeur de la publication : Hélène Morel-Bailly

Crédit photos : Mairie de Clairvaux-les-Lacs

Conception : Quentin Sonnet

Impression : PLESSY

# **Edito**

**Chères Clairvaliennes, chers Clairvaliens,**

Votre équipe municipale n'a pas relâché son engagement pour cette dernière année de mandat ; elle s'est efforcée de poursuivre les actions dans tous les domaines afin d'améliorer toujours et encore vos conditions de vie sur notre commune.

La Rue Neuve est la dernière réalisation de notre mandat mais ces travaux importants ont été accompagnés d'autres investissements tout au long de l'année 2025 :

La chaufferie bois a nécessité de gros travaux très coûteux ; aux abords du lac, l'installation d'une nouvelle aire de jeux ravit les enfants et vient compléter l'offre déjà bien présente sur notre village ; la rénovation d'une partie du cabinet médical a amélioré les conditions d'exercice des médecins et le confort des patients ; la sécurisation et l'enfouissement des réseaux secs Route d'Hautecour ainsi que la poursuite du renouvellement de l'éclairage public, nécessaire pour le respect de l'environnement et la réduction de la consommation énergétique.

La saison estivale s'est bien déroulée. La plage reste toujours la vedette avec une très forte fréquentation. Les camping-caristes ont apprécié la nouvelle aire de 45 emplacements Aux Tilleuls et étant donné la surpopulation estivale cela a permis de désengorger le centre-ville et de libérer les places de stationnements aux véhicules légers.

Notre gestion rigoureuse des ressources de la commune a permis, malgré nos investissements, de conforter l'équilibre financier tout en faisant face aux charges et contraintes de plus en plus lourdes.

Nous n'aurions pas pu mener l'ensemble des dossiers que nous avons porté, en 2025 comme précédemment, si nous n'avions pas eu la chance d'être entourés de personnes responsables, d'agents communaux dévoués et de l'engagement toujours précieux de nos associations locales. Je les remercie tous chaleureusement d'avoir tenu le cap malgré la complexité des règles et tous les aléas qui ne cessent d'impacter notre quotidien.

Je termine ce mandat avec le sentiment du devoir accompli, bien qu'il reste encore beaucoup à faire mais les années passent trop vite...

Cette fonction de Maire m'a permise de mieux appréhender les difficultés de notre village et celles des Clairvaliens afin d'essayer de répondre favorablement aux diverses sollicitations dans le respect des règles de répartitions des compétences ce qui rend parfois les choses difficiles.

C'est avec sincérité que nous vous présentons nos vœux les meilleurs pour l'année 2026. Santé, bonheur, travail, réussite et douceur pour accompagner ce nouveau millésime. Avec toute ma bienveillance.

## **Voeux du Maire :**

**Nous vous attendons nombreux le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30 à la salle des fêtes de Clairvaux !**

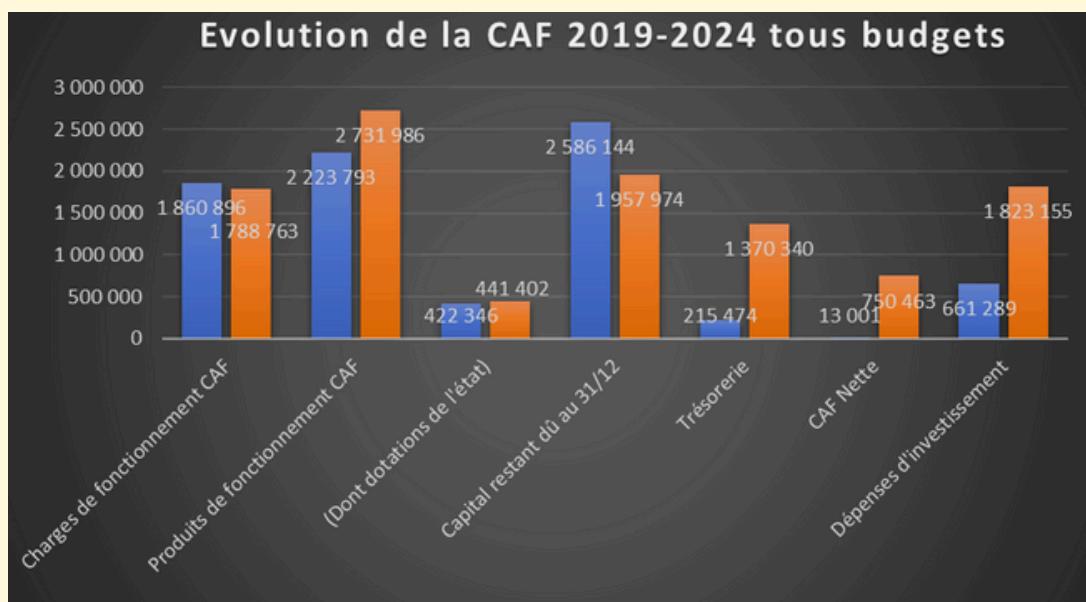


**Le maire**

**Hélène MOREL-BAILLY**

## Point financier

Nous n'avons pas encore les éléments pour le compte administratif 2025 mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nous serons dans la lignée de l'année 2024 avec une **Capacité d'Auto-Financement** confortée grâce à des dépenses maîtrisées et contenues. On rappelle que la **CAF** permet de mesurer ce que la commune est capable d'investir de part le résultat de fonctionnement qu'elle dégage, la maîtrise de son endettement et son aptitude à avoir une bonne gestion et une recherche de financements autres que la seule fiscalité impactant les citoyens. L'effort fait depuis 2020 pour redonner à la commune des moyens pour investir a porté ses fruits et on rappelle dans le schéma ci-dessous l'évolution des principaux critères financiers déjà présentés dans la précédente publication de la commune car ils parlent d'eux-mêmes :



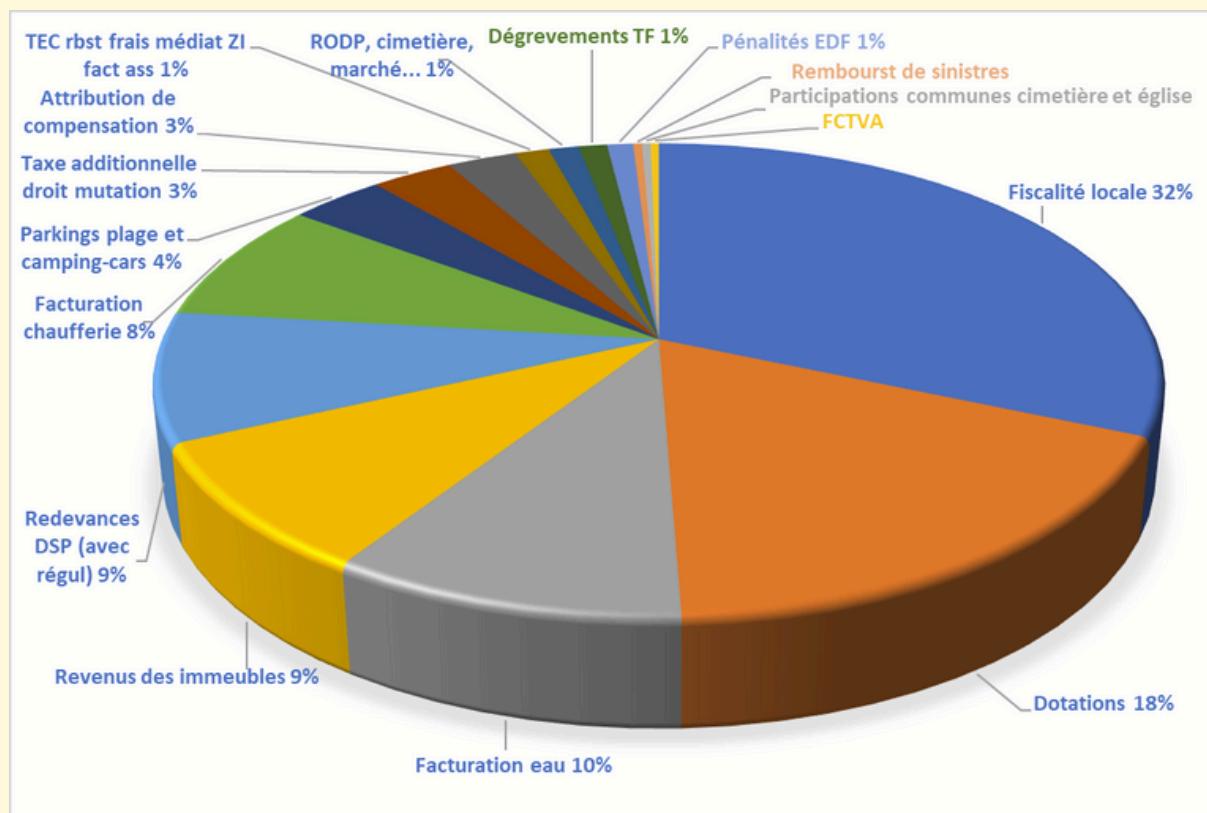
Les nouvelles recettes des parkings de la plage et de l'aire de camping-cars auront permis non seulement d'autofinancer ces investissements rapidement mais aussi de ne pas prendre dans les ressources habituelles de la commune pour le financement d'actions comme l'entretien de la plage, la surveillance de baignade et les feux d'artifice, d'ailleurs à ce titre nous remercions vivement le camping La Grisière pour avoir une fois de plus participé à hauteur de 2000€ aux feux de cet été.

Pour vous permettre en toute transparence de comprendre le fonctionnement de votre commune nous vous présentons la répartition de ses dépenses et recettes de fonctionnement (les investissements comme la réfection de la rue Neuve, l'aire de camping-cars etc..., ne figurent pas ici et sont financés par la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement, les reports d'excédents antérieurs, les emprunts et les subventions).

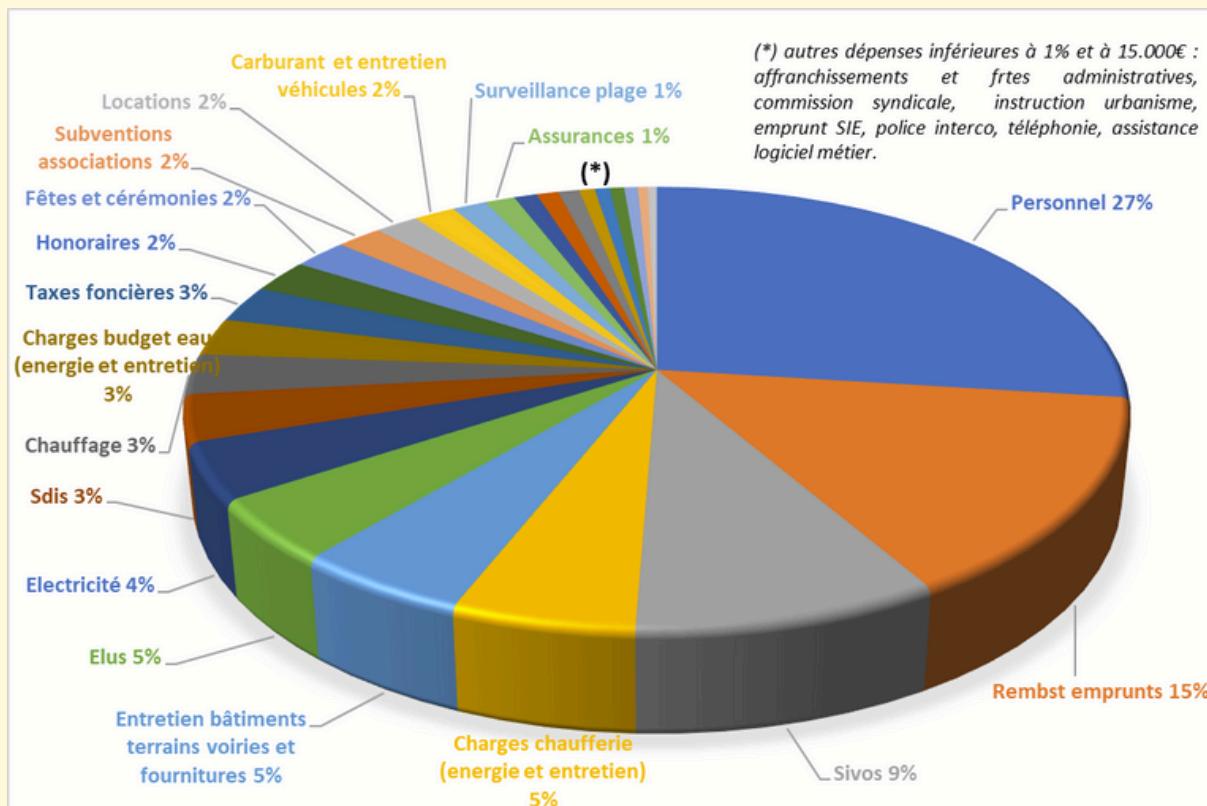
Ces répartitions mettent en évidence l'importance des recettes provenant de l'Etat et de la fiscalité (56%). Les recettes des budgets annexes eau et chaufferie (23%) permettent à ceux-ci de dégager environ 80.000€ de CAF nette sur les 750.000€ au total, ce qui est assez peu vu les gros dossiers à venir surtout sur l'eau/défense incendie. On notera également qu'une gestion financière rigoureuse a permis une recette de près de 60.000€ par l'application de pénalités sur marché (EDF) et la recherche d'optimisation fiscale (dégrèvements de taxes foncières sur années antérieures).

L'analyse des dépenses montre que les moyens d'action de la commune ne sont pas énormes en raison de l'importance des frais de structure (personnel, entretien, charges des budgets annexes, Sivos (écoles)...). Il faut donc être vigilants car de nouvelles dépenses de fonctionnement, non compensées par des réductions sur d'autres postes ou par de nouvelles recettes, viendraient immédiatement diminuer nos capacités à investir pour l'avenir, le développement de la commune donc le bien-être de ses habitants.

## Répartition des recettes CAF 2024 (tous budgets soit 2.4 M€)



## Répartition des dépenses CAF 2024 (tous budgets soit 1,65 M€)



## RUE NEUVE

La Rue Neuve fait peau neuve : une métamorphose réussie !

Après d'importants travaux de rénovation, cette rue change radicalement de visage.

Plus qu'une simple réfection de la voirie et des trottoirs, le projet a repensé l'espace public pour un meilleur partage de la route. Grâce à l'installation d'un chaucidou (voie centrale à priorité cycliste) et à de nouveaux aménagements paysagers, la rue offre désormais un cadre de vie plus vert, sécurisé et moderne à tous ses usagers.

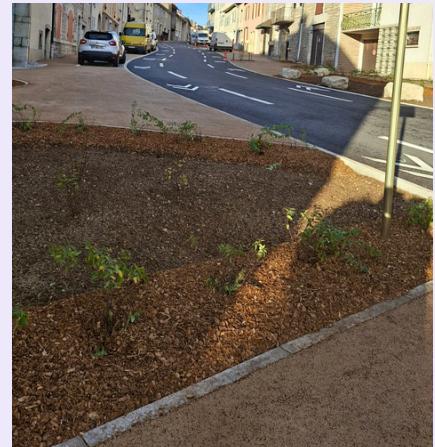


Enfin les trottoirs sont accessibles pour les piétons et les personnes à mobilités réduites. Automobilistes, merci de respecter les trottoirs et de ne pas stationner dessus. Utiliser les emplacements réservés pour cet usage, pensez aux parents et nounous qui seraient obligés de quitter le trottoir en cas d'obstacles et contraints d'utiliser la voie de circulation avec les dangers que cela comporte.



Entre ses trottoirs rénovés, sa voie partagée innovante limitée à 20 km/heure, et ses massifs végétalisés, elle invite à une nouvelle manière de circuler, plus douce et plus sereine.

L'éclairage public a été changé et remplacé par des ampoules leds basse consommation qui consomment 50 watts avec un abaissement nocturne à 38 watts. Les anciennes ampoules consommaient 150 watts ce qui va aider à contenir le coût de l'énergie. Cette opération a été réalisée dans de nombreuses rues de notre commune, on ne peut que s'en féliciter. La pollution nocturne est considérablement minimisée.



Certaines personnes font courir de fausses informations concernant l'assainissement... D'un commun accord avec Terre d'Emeraude Communauté, nous n'avons pas repris le réseau en unitaire car celui-ci était bon. Par sécurité, nous avions réalisé une étude par le biais d'une entreprise spécialisée qui a utilisé une caméra pour l'affirmer. Seuls les raccordements nécessitaient d'être refaits à neuf, ce qui a été réalisé. Concernant l'affirmation de l'opposition qu'en 2027 la Communauté de Communes auraient refait le réseau en séparatif, c'est purement fantaisiste ! Effectivement en 2027 toutes les communes intéressées pour refaire leur voirie devront se positionner et en fonction de l'état des réseaux, TEC priorise les dossiers (stations pas aux normes, ou absence d'assainissement). Je vous affirme que la Rue Neuve n'aurait pas été refaite avant de très nombreuses années !



## JEUX ENFANTS



Certains jeux au lac, destinés aux jeunes enfants étaient vétustes et devenaient dangereux. Nous les avons remplacés.

Les jeux à ressorts, le cheval à bascule et la poutre « monter-descendre » sont des équipements conçus pour être utilisés par des enfants âgés de 2 à 8 ans.



Une structure multi activités composée de deux tours, de filets pour grimper et d'un toboggan est adaptée pour recevoir 25 enfants de 2 à 8 ans

Nous sommes ravis d'avoir pu satisfaire nos utilisateurs qui étaient nombreux, cet été, à en profiter.



## PASS PERMIS

Depuis janvier 2025, la commune a mis en place le PASS PERMIS, un dispositif destiné à accompagner les jeunes dans le financement de leur permis de conduire tout en favorisant leur engagement citoyen. À ce jour, cinq dossiers complets ont été déposés, témoignant de l'intérêt des jeunes Clairvaliens pour cette initiative. En contrepartie de l'aide accordée, les bénéficiaires s'engagent à réaliser 20 heures de bénévolat, dont 10 heures minimum au sein des services municipaux. Les heures restantes peuvent être effectuées sous conditions auprès des associations clairvaliennes. Parmi les candidats, deux jeunes se sont distingués par leur motivation et leur implication. Ils ont notamment participé activement au nettoyage de la plage suite aux festivités du 14 juillet, ainsi qu'à la mise en place et au rangement du Forum des associations et du marché de Noël. Leur engagement illustre parfaitement l'esprit du PASS PERMIS : entraide, responsabilité et participation à la vie locale. La municipalité se félicite de cette première année de mise en œuvre et espère que ce dispositif continuera à encourager l'autonomie des jeunes tout en renforçant le lien entre la commune et ses habitants.



## ILLUMINATIONS DE NOËL



Alors que l'année touche à sa fin, Clairvaux se pare de ses décos pour célébrer la période de Noël et du Nouvel An.

Nous savons que l'installation des illuminations est un moment très attendu, mais qu'elle suscite également des opinions diverses, et souvent passionnées ! Certains d'entre vous aimeraient un village entièrement scintillant, tandis que d'autres nous alertent sur la nécessité de la sobriété énergétique et de l'impact sur le budget communal.

Il faut faire le choix d'un équilibre réfléchi et consciente de ces préoccupations légitimes, la Municipalité a opté cette année encore pour une stratégie d'éclairage responsable et ciblée, visant à maximiser l'impact festif tout en minimisant la consommation grâce aux LEDs basse consommation.

Pour maintenir cette ambiance chaleureuse si chère à nos traditions, nous avons concentré nos efforts sur des « coeurs de lumière ». L'éclairage est intensifié sur le centre-ville afin que le maximum de personne puisse en bénéficier.

La municipalité rappelle que l'effort financier et logistique est recherché pour garantir à la magie d'opérer sans trop de gaspillage.

Ce qui reste impactant pour nos finances est le renouvellement chaque année des guirlandes et des sujets cassés que nous devons remplacer.

L'installation par un prestataire extérieur est coûteuse car cela nécessite des heures de travail avec une location de nacelle.

La moyenne du coût sur les cinq dernières années est de 11 000 € par an pour un mois d'illuminations.

Vous constaterez que pour un village comme le nôtre l'effort est important.



## MAISON DES ASSOCIATIONS

Une petite nouveauté depuis le mois d'octobre : l'installation de plusieurs miroirs collés au mur, dans les trois salles d'activités physiques.

Tous les élèves sont ravis et cela facilite les enseignants qui peuvent exercer leur cours sans se tordre le cou !

Notre village a la chance de posséder un tissu associatif exceptionnel. Cette vitalité est le cœur de vie de notre commune mais elle a un coût de fonctionnement. Pour l'année en cours, la facture de chauffage s'élève à environ 38 000 mille euros. C'est une somme conséquente qui pèse sur nos finances.

Lors de la création de la maison des associations, l'objectif était double :

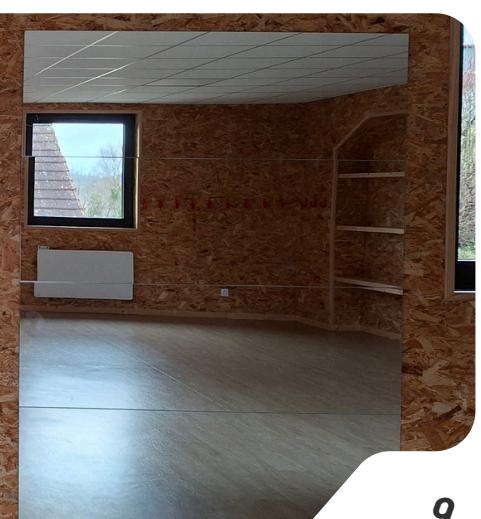
- créer quatre belles salles supplémentaires afin de pouvoir répondre aux demandes des associations.
- optimiser nos coûts en regroupant les activités dans des salles isolées et plus facile à chauffer.

Cependant la réalité est là : le nombre d'adhérents et la diversité des activités proposées dépassent aujourd'hui la capacité d'accueil de la seule maison des associations.

Pour ne refuser aucune activité et permettre à chaque association de fonctionner, même au cœur de l'hiver, la municipalité a fait le choix d'ouvrir la salle des fêtes en plein hiver, bien que celle-ci soit une passoire thermique. Pour l'instant nous n'avons pas eu la possibilité financière de l'isoler et de changer les huisseries.

Nous ne souhaitons pas freiner l'élan de nos bénévoles qui font vivre notre village mais nous devons rester vigilants sur les dépenses.

Soutenir nos associations, c'est investir dans le bien-être de tous, tout en restant lucides sur les contraintes budgétaires que cela impose.





## EX-COLONIE DE SAINT-OUEN



Le site du Langard, avec ses 16 bâtiments sur près de 12 hectares, situé en zone naturelle partiellement protégée, proche du captage d'eau du petit lac, est certes un lieu d'exception mais aussi un sujet de préoccupation majeur pour la commune car si son devenir peut-être un enjeu pour le territoire il peut aussi être source de lourdes responsabilités que ce soit juridiques, réglementaires ou financières.

En 2021 la commune de St Ouen ne s'est pas positionnée, malgré nos relances, lors de l'élaboration du PLUi, puis a décidé en 2023 de lancer un appel à projets pour ce site. Notre commune ne s'est pas positionnée alors n'ayant ni projet ni suffisamment de moyens. Il ne faut pas occulter que l'ex-colonie ne dispose pas d'alimentations en eau potable, ni de défense incendie. Un devis vient de nous parvenir incluant également l'aménagement du chemin du langard pour la somme de 700 000 euros.

Courant 2025 et après discussions avec St Ouen nous avons constaté qu'ils n'avaient pas connaissance des problématiques du lieu et qu'ils validaient un projet irréalisable en l'état. Afin de voir ce qu'il serait possible de faire sur ce site et sur son classement nous avons pris attache de la Préfecture, du Département, de la Communauté de communes et de la Direction Départementale du Territoire, et tous, plus habitués à la gestion d'un territoire que nous, affirment que la commune doit absolument se donner les moyens de garder la main sur l'avenir de ce site et qu'il serait irresponsable de ne pas s'en soucier, et cette recommandation vaut quel que soit le projet.

Ainsi, à ce jour, la convention signée avec l'association AECPL est une bonne chose car elle sécurise les lieux et permet à l'association de voir ce dossier avancer dans l'attente d'une cession. Nous avons eu plusieurs contacts avec l'association que nous tenons informée de nos avancées, nous devrons travailler d'une manière plus approfondie sur leur projet.

Nous n'avons pas à ce jour suffisamment de connaissance de tous les mécanismes d'aides et de subventions existants pouvant aider la commune et/ou tout porteur de projet sur ce lieu, ou pouvant garantir la commune d'une occupation en cohérence avec la réglementation. Pour se faire nous nous sommes rapprochés des personnes publiques associées, nous avons inscrit ce site dans des programmes comme le fond friche et souhaité en avoir la maîtrise foncière pour gagner le temps nécessaire pour l'obtention d'un projet en adéquation avec la zone et le devenir du territoire.

## REJET DES EAUX PLUVIALES



Dans le règlement intérieur de La communauté de communes il est stipulé, je cite : « Qu'en aucun cas, les eaux pluviales ne devront rejoindre le réseau séparatif d'assainissement. De la même façon, les eaux usées ne devront pas rejoindre le réseau d'eaux pluviales. »

Si vous avez l'incapacité d'infilttrer les eaux pluviales sur votre parcelle, vous devez vous rapprocher de leur service afin de leur démontrer que le rejet direct est impossible.

Ce sera surtout, lors de la vente de votre immeuble que le notaire vous obligera à vous mettre en conformité et d'effectuer les travaux dans le délai d'une année afin que vous puissiez vendre votre bâtiment.



## RÈGLEMENTATION SUR LES DÉSHERBANTS DEPUIS 2018

Clairvaux-Les-Lacs a franchi une étape décisive pour la protection de notre environnement et de notre santé. Conformément à la réglementation nationale et par conviction écologique, l'utilisation de tous les produits désherbants chimiques (herbicides) est interdite pour l'entretien des espaces publics, **y compris nos rues, trottoirs, caniveaux et pour le cimetière.**

Pendant des années, les produits chimiques ont permis d'obtenir rapidement des rues "nettes" de toute végétation. Cependant, l'impact de ces substances est alarmant :

1. Santé Publique : Ces produits sont nocifs pour ceux qui les utilisent en l'occurrence nos agents municipaux et pour vous, les riverains en se dispersant dans l'air que nous respirons.
2. Protection de l'eau : Les pluies lessivent les produits chimiques des trottoirs directement vers les réseaux d'eaux pluviales, polluant nos nappes phréatiques, nos ruisseaux et nos lacs. Les zones cimentées et goudronnées sont des vecteurs directs de cette pollution.
3. Biodiversité : Ils détruisent la microfaune essentielle (insectes, vers de terre) et appauvissent la vie des sols, pourtant vitale.

### **Quelles sont les conséquences pour l'entretien de notre village ?**

Ce changement signifie que l'apparence de nos rues a évolué, mais cela ne signifie pas un abandon de l'entretien, bien au contraire !



### **La Nature en Ville : Apprendre à Coexister :**

L'acceptation d'une "flore spontanée" moins envahissante est désormais la norme. Une petite touffe d'herbe ou une mousse dans un joint de ciment n'est pas signe de négligence, mais la preuve que notre ville respire et que les produits toxiques ont disparu !



### **Nous avons besoin de votre aide !**

La réussite de cette transition repose sur la collaboration de tous. Nous vous invitons à adopter les bons gestes devant chez vous :

- Balayer régulièrement pour éviter l'accumulation de terre dans les caniveaux ce qui nourrit les graines.
- Désherber manuellement devant votre habitation et le long de vos façades (grattoir, brosse, eau bouillante).
- Ne plus utiliser de désherbants chimiques sur votre propriété, même si vous en avez encore en stock.

En adoptant ces nouvelles pratiques, nous ferons de Clairvaux-Les-Lacs un lieu plus respectueux de la santé de tous et de notre précieuse ressource en eau.



## DÉCHETS

Le service des ordures ménagères est assuré en totalité par la communauté de communes, Terre d'Emeraude Communauté qui en a seule la compétence.

Quelques personnes sont venues se plaindre en Mairie car leur bac n'a pas été vidé. Il s'agissait des bacs dont les déchets étaient non triés ou mal triés et les ripeurs ont la consigne de ne pas les vider. En effet, le non tri des déchets impacte sur la redevance des ménages puisque le SICTOM de Lons facture à la communauté de communes les erreurs de tri.

Nous sommes conscients de cette problématique puisque les bacs de la Mairie subissent le même traitement. Les bacs non rentrés tentent les personnes à y déposer des déchets sans opérer ce tri.

C'est pour cela que nous avons dû supprimer les bacs disponibles sur la commune car ils n'étaient plus ramassés.

L'obligation nationale est de ne laisser aucun bac sur les trottoirs, hormis la veille ou le jour de collecte. Nous vous invitons à rencontrer le service afin que vous puissiez trouver une solution adaptée à votre situation.

J'ai alerté sur le fait que de vider les bacs gris tous les quinze jours, surtout en période estivale, engendrait des nuisances sanitaires et des mauvaises odeurs, surtout l'été. Je remercie Terre d'Emeraude Communauté de m'avoir écoutée et entendue.

Notre village de Clairvaux, classé en commune touristique, aura l'avantage de bénéficier du ramassage hebdomadaire des bacs gris qui se fera toutes les semaines en période estivale du 15 juin au 15 septembre. (Inchangé pour les bleus).

Concernant le service de la déchetterie :

Les déchets de tonte ne sont pas acceptés pour l'instant, mais tous les autres végétaux le sont.

Vous pouvez donc amener vos tailles d'arbustes, feuilles mortes et les plants morts etc....



## LES CÉRÉMONIES



Tout au long de l'année, les cérémonies commémoratives ont une place particulière dans la vie de Clairvaux-les-Lacs. Elles sont des temps forts de recueillement, mais aussi des moments de rassemblement, où la mémoire collective se transmet et se vit ensemble, au pied du monument aux morts.

Ces rendez-vous rappellent que le devoir de mémoire n'est pas une formalité, mais un engagement collectif. En se retrouvant autour de dates qui ont marqué notre Histoire, la commune rend hommage à celles et ceux qui se sont battus pour la liberté, tout en affirmant l'importance de la transmission aux générations actuelles et futures.

En 2025, six cérémonies ont de nouveau rythmé l'année : le 19 mars, le 26 avril, le 8 mai, le 18 juin, le 14 juillet et le 11 novembre.



La municipalité tient à remercier très sincèrement l'ensemble des acteurs qui contribuent, par leur engagement et leur fidélité, au bon déroulement de ces cérémonies. Les Porte-Drapeaux, l'Union Musicale Clairvalienne, les associations de mémoire telles que la FNACA et le Souvenir Français, les Sapeurs-Pompiers, les Gendarmes, ainsi que les services communaux, jouent un rôle essentiel pour donner à ces instants toute la solennité et la dignité qu'ils méritent.

Un remerciement tout particulier s'adresse également aux habitantes et habitants qui participent à ces rassemblements. Leur présence, discrète mais constante, donne tout son sens à ces commémorations. Elle montre que la mémoire reste vivante à Clairvaux-les-Lacs et qu'elle continue de rassembler au-delà des générations.

Ces cérémonies sont ouvertes à toutes et à tous. La municipalité se réjouit de voir cette tradition perdurer et espère continuer à partager ces moments de respect, de transmission et de fraternité, qui participent pleinement à l'identité et à la cohésion de notre commune.



## UN 14 JUILLET HAUT EN COULEURS

Les festivités du 14 juillet ont débuté en rythme grâce aux danseurs des associations Hope Dance et des Saphirs du Pays des Lacs, qui ont lancé la soirée avec énergie et bonne humeur. Ils ont été suivis par le groupe WHY NOT, qui a poursuivi l'animation avant le moment tant attendu : le feu d'artifice, tiré cette année sur le thème « Contes et Légendes du Jura » et très apprécié du public. La soirée s'est ensuite prolongée avec le traditionnel bal, qui rencontre toujours autant de succès. Une fête nationale chaleureuse et dynamique, qui restera dans les esprits !



## FORUM DES ASSOCIATIONS : UNE ÉDITION ENSOLEILLÉE ET CONVIVIALE



Le 6 septembre dernier, le traditionnel forum des associations s'est tenu en extérieur, sous un soleil radieux. Les habitants sont venus nombreux à la rencontre des bénévoles et représentants associatifs, créant une ambiance chaleureuse et dynamique tout au long de la journée. De nombreuses associations avaient répondu présent et ont profité de ce moment pour faire découvrir leurs activités, échanger avec les visiteurs et accueillir de nouveaux adhérents. Un véritable succès, qui témoigne de la vitalité et de la richesse du tissu associatif de notre commune.



## CÉLÉBRATION DE NOS CENTENAIRES



Le 31 août 2025 nous avons eu la chance de pouvoir réunir nos 3 centenaires Clairvaliens pour un moment convivial avec leurs familles et les élus. C'est un événement magnifique et rare pour une commune ! Célébrer trois centenaires en même temps témoigne d'une belle vitalité au sein de notre village.

C'était très émouvant et touchant. Mesdames Jeanne Bailly et Christiane Maugé, Monsieur Elie Bailly ont relaté des parcours de vie, parfois qui comme les nôtres sont semés d'embûches. Les trois beaux gâteaux ont été bien appréciés et tous y ont fait honneur.



## REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, le repas des aînés a été un moment très attendu et particulièrement convivial. Il s'est tenu le troisième week-end de novembre. Pour cette nouvelle édition, la commune avait invité Angélique Neuville, jeune accordéoniste au talent remarquable, qui a su charmer l'assemblée avec un répertoire aussi dynamique que sensible. Ses interprétations ont apporté une ambiance chaleureuse qui a ravi les convives. Le spectacle s'est poursuivi avec un magicien mentaliste, déambulant de table en table pour surprendre et émerveiller les participants. Tours de cartes, prédictions et illusions ont ponctué le repas, provoquant rires, étonnements et applaudissements. Cette édition du repas des aînés a rencontré un très joli succès, laissant à chacun un souvenir agréable de ce moment partagé.



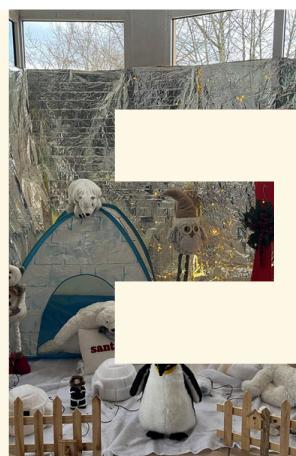
## COLIS DES AÎNÉS

Cette année encore, la tradition du colis des aînés a été respectée avec soin et convivialité. La préparation a mobilisé la grande majorité du conseil municipal, dans un bel esprit d'entraide et de solidarité. Tous les produits sélectionnés étaient exclusivement locaux, en partenariat avec nos commerçants et producteurs de la commune. Une attention particulière a été portée à la qualité et à la diversité des produits, afin de faire plaisir à nos aînés et de valoriser le savoir-faire local. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette initiative et ont permis de maintenir ce lien précieux avec nos aînés.



## MARCHÉ DE NOËL

De très nombreux visiteurs le 6 décembre au marché de Noël à la salle des fêtes. L'ambiance était magique, les stands lumineux... et que dire du Père Noël qui s'est même déhanché sur une Macarena de folie ! Un moment inoubliable qui a fait sourire petits et grands. Merci aux visiteurs, aux exposants, aux bénévoles et à tous ceux qui ont contribué à faire de cette journée un vrai succès.



## LA PAROLE AUX ELUS DE LA LISTE « CLAIRVAUX SOLIDAIRE ET DURABLE » M-C.Closcavet ,M-L.Renaux et J.Ridet.

Voici notre constat pour l'année 2025.

**Associations** : Vestiaire du foot : Au bout de 5 ans, le dossier s'enlise. Malgré une enième réunion en mars avec le club, Madame le Maire, le district du football, les élus d'Orgelet, de Pont de Poitte, de Saint Maurice , de Doucier et de Largillay, la Com-Com, la région Bourgogne Franche Comté, le dossier reste muet. Toute la difficulté réside dans l'élaboration d'un dossier réfléchi, étayé et argumenté... en tenant compte des besoins du club. Existe-t-il une réelle volonté de faire aboutir ce projet ? On peut en douter...

Madame le Maire a décidé, malgré nos protestations, de faire payer la location de la salle des fêtes à l'AASCPDL lors d'une représentation d'une comédie musicale imaginée et interprétée par des étudiants avec entrée au chapeau. Elle a considéré, en dépit de la loi, que ce système valait « entrée payante ». Contacté par l'association, le défenseur des droits s'est ému de cette situation. Pour rappel:les associations clairvaliennes bénéficient de deux mises à disposition gratuite de la salle des fêtes par an si l'entrée n'est pas payante. Drôle de soutien aux associations qui animent la commune...

Activité solidaire : le nouveau terrain mis à disposition pour le jardin partagé n'est pas clôturé, il se situe pourtant dans un endroit de passage régulier des sangliers...Ce genre d'activité ne peut pas se développer sans un soutien effectif de la commune ( la cabane à outils et la réserve d'eau n'ont pas été transférées.)

**Coût de l'énergie** : Après le constat de dépenses élevées pour le chauffage à la salle des fêtes, Madame le Maire avait envisagé de fermer le bâtiment pour la saison hivernale au détriment des associations mais a finalement décidé d'en limiter le taux d'occupation. Or, ce coût n'a pas du tout baissé (16.000 euros pour l'année) auquel il faut ajouter les frais de chauffage de la maison des associations (5700 euros). De ce fait : pas d'économie mais une dépense supplémentaire.

**Voirie** : le chantier de la rue neuve se termine et nous venons seulement d'apprendre que la comcom avait prévu d'intervenir sur le réseau d'assainissement à partir de 2027, ce que Madame le Maire avait omis de nous dire... Dommage qu'il n'y ait pas eu de coordination pour réaliser les travaux de réseau en même temps que ceux de voirie. Lors du conseil municipal de décembre, les employés des services techniques de la mairie ont fait part de leur mal être au travail du à un management directif et inadapté qui ne tient compte ni de leurs avis, ni de leurs compétences. Aucune reconnaissance de la part de leur hiérarchie.Nous remercions les équipes technique et administrative toujours investies dans leur travail malgré cette tempête.

**Site du Langard** (colonie de Saint Ouen) : une méthode qui interroge. Alors que Madame le Maire a toujours dénigrer le projet de l'association Ecolieu, elle a fait une proposition d'achat de ce site pour 240000 euros sans en informer le conseil municipal et sans prévenir l'association Ecolieu pourtant engagée depuis cinq ans avec l'accord de la commune de Saint Ouen...;Ce n'est qu'au dernier moment que le conseil a été mis devant le fait accompli, appelé à se prononcer en urgence, sans projet présenté, sans débat approfondi et sans que l'association concernée puisse s'exprimer. Cette manière de procéder pose une question fondamentale : pourquoi Madame le Maire agitelle seule sur un dossier aussi important ? A quoi sert le conseil municipal s'il n'est ni informé, ni associé aux décisions majeures ?

Meilleurs voeux pour 2026 à tous les Clairvaliens.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le recensement sera assuré par

- Mme BOUNIA Fettouma
- Mme DEVENAT Nicole
- Mme LANGLOIS Marie-Pierre
- Mme RENAUD Corinne

**Insee**  
Mesurer pour comprendre  
En partenariat avec votre commune

# Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui  
construisent la vie locale  
de demain.**

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.  
Si vous êtes recensé cette année,  
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

## France identité : 4 usages concrets qui simplifient la vie des citoyens

Avec l'application France Identité, chacun peut désormais emporter dans son smartphone sa carte d'identité, son permis de conduire ou encore sa carte grise. Un outil officiel, sécurisé et pratique, qui facilite les démarches au quotidien et garantit un accès simplifié aux services publics.

### 1. Un permis de conduire numérique partout avec soi

Plus besoin de chercher au fond du portefeuille : France Identité intègre le permis de conduire des usagers sous forme dématérialisée. Tous les permis français sont compatibles, quel que soit leur format ou leur ancienneté. Utile en cas de contrôle ou pour prouver sa capacité à conduire, ce service évite de transporter systématiquement le titre en papier.

### 2. Se connecter sans identifiant ni mot de passe

Avec France Identité, l'accès aux services en ligne via FranceConnect devient plus simple. Un geste suffit pour s'authentifier, sans identifiant ni mot de passe. En cas d'identité numérique certifiée en mairie, l'usager peut même effectuer à distance des démarches sensibles comme établir une procuration de vote 100 % en ligne ou accéder à des services renforcés tels que MaPrimeRénov' ou MonCompteFormation.

### 3. Une carte Vitale dématérialisée activée en quelques instants

France Identité facilite aussi l'activation de la carte Vitale numérique. En la choisissant comme moyen d'authentification sur l'application carte Vitale, la procédure devient immédiate : l'usager lit sa carte d'identité en NFC, saisit son code personnel... et la carte Vitale numérique est disponible. Simple, sécurisée et prête à être utilisée.

### 4. Prouver son identité en voyage

Lors d'un trajet en train avec réservation, si l'usager a France Identité, il n'a plus besoin de sortir ses papiers. Son billet et son identité peuvent être présentés ensemble dans l'application. En deux clics, il affiche un QR code à l'intention du contrôleur. Une solution pratique qui allège les déplacements tout en renforçant la sécurité.

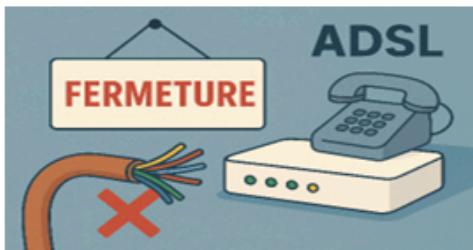
Adossée à la carte d'identité au format carte bancaire, France Identité est disponible pour tous les citoyens âgés de 18 ans et plus. Elle constitue une avancée majeure pour simplifier les démarches et fluidifier les interactions, aussi bien en ligne qu'en face-à-face.



## FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE : ÉCHÉANCES ET ENJEUX

L'exploitation de la boucle cuivre (ligne de téléphonie fixe hors fibre + ADSL) par Orange (opérateur exploitant du réseau, héritier de l'exploitation par France Télécoms) va être arrêtée (horizon 2030). Le réseau sera démantelé par la suite. Sa commercialisation prend fin dès janvier 2026.

Orange procède déjà à l'expérimentation de la fermeture du réseau par lot sur des zones déjà fibrées pour anticiper la fermeture totale du réseau.



### Qu'est ce que le réseau cuivre ?

Le réseau cuivre est l'actuel réseau qui permet de souscrire à un abonnement :

- internet via l'ADSL (hors abonnement fibre),
- téléphonie fixe hors box internet (passage par les fameuses prises en « T »).

Ainsi, pour pouvoir continuer à bénéficier d'une connexion internet et/ou d'une ligne téléphonique fixe, il sera quasiment obligatoire de disposer d'une box internet, et donc d'être raccordé à la fibre (d'autres solutions existent, mais elles sont anecdotiques).

### Pourquoi fermer le réseau cuivre ?

Le cuivre est un réseau vieillissant, sous-dimensionné pour les nouveaux usages internet, et énergivore par rapport à la fibre. Son entretien coûte cher à Orange alors que l'opérateur déploie en parallèle le réseau fibre dans certains territoires.

### Quelles sont les grandes étapes de sa fermeture ?

Un échelonnement en 7 lots de fermeture jusqu'à l'échéance de fin 2030, avec une fermeture commerciale anticipée (à compter de février 2026, il ne sera plus possible de souscrire à un abonnement cuivre pour une ligne classique hors box et/ou un abonnement ADSL) dans les cas de déménagement, d'intégration dans un logement neuf, etc.

#### Quels sont les différents lots mis en œuvre dans le Jura ?

Le Jura n'est pas concerné par le 1<sup>er</sup> lot, la fibre n'étant pas suffisamment déployée sur le territoire.

82 communes sont concernées par les lots 2, 3 et 4, pour une fermeture à partir de 2026.

**216 communes sont en cours de pré-sélection concernant le lot 5, pour une fermeture en 2028.**

Les 194 communes restantes seront obligatoirement intégrées dans les lots 6 et 7, correspondant à une fermeture en 2029 et 2030.

#### Quel rapport avec le déploiement et le raccordement à la fibre ?

L'arrêt du cuivre dans une zone est corrélé au déploiement de la fibre. Il faut en effet que les communes sélectionnées pour intégrer un lot soient quasiment raccordables à 100 % à la fibre.

#### Quelles sont les dates de réunions d'information prévues à destination des élus concernés par le lot 5 ?

- **Arrondissement de Dole** : jeudi 4 décembre 2025 à 17h (lieu pressenti salle communale de Mont-Sous-Vaudrey)
- **Arrondissement de Lons-le-Saunier** : mercredi 3 décembre 2025 à 17h (préfecture du Jura, salon Matet)
- **Arrondissement de Saint-Claude** : jeudi 27 novembre 2025 (Sous-préfecture de Saint-Claude)

### Pour aller plus loin :

La Direction générale des entreprises a réalisé un guide pratique à l'usage des élus locaux :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/tres hautdebit/guide\\_pratique\\_elus\\_locaux.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/tres hautdebit/guide_pratique_elus_locaux.pdf)

## NAISSANCES

CROUVEZIER Méline née à Lons-Le-Saunier le 17 janvier  
Fille de DUCREUX Quentin et de CROUVEZIER Magali

BOULOUANE Soulayman Abdallah né à Lons-Le-Saunier le 18 janvier  
Fils de BOULOUANE Othmane et de EL OTHEMANY Nesserine

DESOUTTER Zachary Romain Bruno né à Lons-Le-Saunier le 10 mars  
Fils de DESOUTTER Farice et de DURAND Julie

AMRANE Alba Jhane Lucille née à Lons-Le-Saunier le 16 mars  
Fille de AMRANE Cécile

ACERBIS Julio Jérémy né à Lons-Le-Saunier le 30 juin  
Fils de ACERBIS Olivier et de DEBOT Mallaury

LABIADH Miral née à Lons-Le-Saunier le 30 juin  
Fille de LABIADH Mohamed et de MILADI Meriam

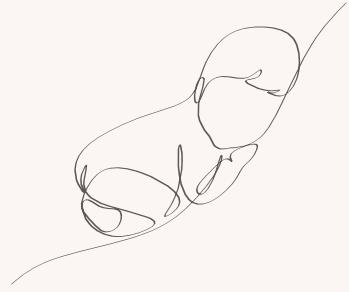
LEMONNIER GIRAUD Albane Anne Sylvie née à Lons-Le-Saunier le 04 juillet  
Fille de GIRAUD Wilfried et de LEMONNIER Claire

KHELIFI Sélim Lotfi né à Clairvaux-Les-Lacs le 22 juillet  
Fils de KHELIFI Wassef et de LOURO Typhanie

TERREAU Léon Thomas né à Lons-Le-Saunier le 12 septembre  
Fils de TERREAU Maxime et de BROCARD Lou

PETOT Malia née à Lons-Le-Saunier le 24 septembre  
Fille de PETOT Johann et de COTTIN Maëva

GAILLARD Jeanne née à Lons-Le-Saunier le 23 décembre  
Fille de GAILLARD Benoit et de VINAY Mathilde



## MARIAGES

HAFHAF Jamal et EL MOUDNI Oulaya mariés le 15 février

VOURIOT Thierry et BAEZA Julie mariés le 07 juin

SCHOUVEY Etienne et RICHARD Tiffany mariés le 28 juin

RABEI Amine et BOUNIA Maëva mariés le 12 juillet

SIMON Maël et GUILLERMIN Emma mariés le 19 juillet

BAGHOURI Sarah et VINCENT Laura mariées le 26 juillet

BERNARDIN Vanessa et DELOGE François mariés le 06 septembre

CASSABOIS Elodie et PERONO Rodolphe mariés le 27 septembre

JOBARD Anaïs et LEBORNE Stéphane mariés le 25 octobre

BERTRAND Adeline et JEANNIN Yann mariés le 29 novembre



## DÉCÈS

HUBER Muriel à Clairvaux-Les-Lacs le 25 novembre 2024  
BUFFET Michel à l'EHPAD le 25 novembre 2024  
JANES Michel à Lons-Le-Saunier le 29 novembre 2024  
AUBERT Georges à l'EHPAD le 03 décembre 2024  
MOREL née CLEMENT Christiane à Lons-Le-Saunier le 06 Décembre 2024  
BONZI née GIAMBATTISTA Severina à l'EHPAD le 10 Décembre 2024  
ERZEN Jean à Lons-Le-Saunier le 16 janvier  
LEMOYE Guy FPA le 18 janvier  
JABALANE Ismaïl à Lons-Le-Saunier le 20 janvier  
FURLAN Modesto à Lons-Le-Saunier le 10 Février  
ERZEN née BOURREL Christiane à Lons-Le-Saunier le 11 février  
MARTIN Claude à Lons-Le-Saunier le 18 février  
TRILLAT née PETIT Gisèle à Clairvaux-Les-Lacs le 12 mars  
BAILLY Robert à Clairvaux-Les-Lacs le 14 mars  
VOTA Marcel à l'EHPAD le 17 mars  
BESSON Pascal à Clairvaux-Les-Lacs le 25 mars  
GRENARD née SAILLARD Andrée à l'EHPAD le 10 avril  
GIRARDOT Alphonse à Lons-Le-Saunier le 14 avril  
GUIMARES née RAMOS MACHADO Ana à Lons-Le-Saunier le 24 avril  
JANIER-DUBRY divorcée DUBIEF Claude à Besançon le 28 mai  
BRIDE Stéphane à REVIGNY le 30 mai  
PANSERI née SCHMITTEN Rolande à Lons-Le-Saunier le 05 juillet  
DELOULE née MILLET Janine à l'EHPAD le 11 juillet  
SERRATRICE Louis à l'EHPAD le 19 juillet  
CHEVROTON née VERMEILLET Marthe à l'EHPAD le 24 juillet  
FACHINETTI née PONTAROLO Monique à l'EHPAD le 27 juillet  
FOURNIER née GUERBER Colette à l'EHPAD le 31 août  
CHAPUS Daniel à Lons-Le-Saunier le 12 septembre  
ROULIN Bernard à Lons-Le-Saunier le 30 septembre  
ALPHE Louis à l'EHPAD le 15 novembre  
OLIVIER Gaston à Saint-Julien le 04 décembre  
FELL Edouard à Besançon le 06 décembre  
LAAOUCH née MOUCH Lalla Aïcha à Clairvaux-Les-Lacs le 09 décembre  
JACQUET Pierre à LONS-LE-SAUNIER le 26 décembre

## PARRAINAGE CIVIL

SCHOUVEY Nathan Pascal Sébastien le 28 juin  
Fils de SCHOUVEY Etienne et de RICHARD Thiffany



# Agenda

# 2026

## JANVIER

- 16 - Vœux du maire à 18h30
- 31 - Assemblée générale APPMA

## MARS

- 01 - Loto du Basket
- 07 - Stages et soirée danses CJE Danses
- 08 - Loto Donneurs de sang
- 14 - Soirée Irlandaise des Pompiers
- 15 - Élection municipale premier tour
- 21 - Soirée Country
- 22 - Loto Tennis Padel Club de Clairvaux
- 22 - Élection municipale second tour
- 28 - Carnaval APEEC

## MAI

- 16 & 17 - Théâtre AACSPDL
- 23 - Concert UMC
- 26 - Dépistage Rétinopathie
- 30 & 31 - Fête patronale

## JUILLET

- 04 - Salons des Saphirs
- 14 - Fête Nationale & feu d'artifice
- 19 - Vide-grenier les Amis de l'Orgue

## FÉVRIER

- 01 - Brocante APPMA
- 07 - Stages et soirée danses CJE Danses
- 08 - Loto JuraLacs Football
- 10 - Don du sang
- 14 - Fondue ADMR
- 21 - AACSPDL Festival Petits Formats

## AVRIL

- 11 - Loto de la Gym Volontaire
- 14 - Don du sang
- 25 - Rando et Trail des Lacs COC
- 25 - Forum Jobs été INFOS JEUNES
- 25 - Loto UNIS VERS NATURE
- 26 - Gala SAPHIRS

## JUIN

- 05 - Concert de la Chorale du Collège
- 06 & 07 - Remise des médailles et journée des bénévoles du Judo Club
- 09 - Don du sang
- 13 - Concert La Clairpontoise
- 14 - Festival Les Saphirs
- 20 - Fête de la musique UMC
- 30 - Spectacle ALSH

## AOÛT

- 04 - Don du sang
- 09 - Vide-grenier DIANE DES LACS